



Communiqué de presse
Réunion d'information publique
Jeudi 6 octobre à 18h

« ASSURANCE EMPRUNTEUR »

L'UFC-QUE CHOISIR DU BAS-RHIN
accompagne les consommateurs pour les aider à libérer
plusieurs milliers d'euros d'économies !

Après plus de 15 ans de combats politiques et alors que l'inflation frappe durement le budget des ménages, l'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin se félicite de la possibilité désormais donnée à tout titulaire d'un contrat d'assurance emprunteur d'un crédit immobilier de le résilier à tout moment. Consciente que les gains de pouvoir d'achat rendus possibles par l'application de cette loi, ne se concrétiseront que si les consommateurs sont en mesure d'y voir clair sur ce marché nébuleux, l'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin propose une réunion d'information pédagogique ouverte à tous, le jeudi 6 octobre à partir de 18h à la MDAS, 1a, place des orphelins à Strasbourg.

L'entrée en vigueur le 1^{er} septembre dernier de la « loi Lemoine » à laquelle l'UFC-Que Choisir a largement contribué à travers ses combats politiques, doit radicalement changer la donne en matière d'assurance emprunteur. Elle permet désormais aux emprunteurs de résilier à tout moment leur contrat bancaire - alors que jusque-là cette possibilité était réservée seulement à l'échéance annuelle - pour lui substituer un contrat alternatif moins cher. Elle sanctionne par ailleurs, de façon dissuasive les banques qui tenteraient de les en empêcher. L'effectivité des économies dépend donc désormais en grande partie de l'intervention des consommateurs pour faire jouer la concurrence.

Activer la concurrence pour économiser des milliers d'euros

Les contrats d'assurance proposés ou souvent imposés par les banques représentent en général un coût d'un tiers du coût total du crédit. Avec la nouvelle loi il est possible désormais de faire jouer la concurrence à tout moment et d'économiser jusqu'à plusieurs milliers d'euros ce qui n'est pas négligeable !

Il faut savoir que pour un crédit standard, l'assurance représente un tiers du coût total du crédit (21 000 euros contre 60 000 euros) pour un couple âgé de 40 ans et une réserve d'économies considérables.

En activant la concurrence pour un prêt en cours de remboursement depuis 5 ans, par exemple, un ménage peut économiser plus de 11 000 euros jusqu'à l'échéance du crédit.

En période d'inflation, plus que jamais, les emprunteurs ont donc intérêt à changer d'assurance emprunteur et la substituer par un contrat alternatif.

Déjouer les pièges du marché de l'assurance emprunteur

Pour accompagner concrètement les consommateurs dans leur démarche de changement d'assurance emprunteur, l'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin propose de leur donner toutes les informations utiles lors de la réunion pédagogique qu'animerait son président Didier Cornu, le 6 octobre prochain. Y seront abordés les différentes thématiques clés, notamment à quoi sert cette assurance, quelles sont les règles qui encadrent le changement de contrat. Seront aussi évoqués les pièges qui subsistent sur ce marché et les conseils pour les éviter. Enfin, l'association proposera une animation sur la prise en main des services proposés par la SAS Que-Choisir, à savoir un comparateur ainsi qu'un service d'aide au changement. Les participants pourront ainsi faire une simulation de leurs gains possibles et ensuite effectuer leur demande de résiliation avec le soutien du courtier.

Par ailleurs un [dossier](https://www.quechoisir.org) permettant de décrypter ce marché opaque est mis en ligne sur le site Que Choisir <https://www.quechoisir.org>

- Pour en savoir plus, rendez-vous le jeudi 6 octobre 2022 à partir de 18h à la Maison des Associations, 1a, Place des Orphelins - Strasbourg

Contact :
Corinne Ibram
Administratrice chargée de la communication
Tel : 06 80 93 14 82